



TRAVAIL-JUSTICE-SOLIDARITE

PROTOCOLE D'ACCORD TRIPARTITE

ENTRE

LE GOUVERNEMENT, LE MOUVEMENT SYNDICAL

GUINEEN

ET

LE PATRONAT

Page 1 | 8

M ()

3

U

Dates : du 25 juillet au 14 novembre 2023.

Lieux : Salles de réunion du Ministère du Travail et de la Fonction Publique et du Ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation.

Préambule:

Suite au dépôt de la plateforme revendicative du Mouvement Syndical Guinéen en date du 20 avril 2023 et de l'addendum à la plateforme revendicative en date du 30 mai 2023, un cadre de négociation a été ouvert le 25 juillet 2023 entre le Gouvernement, le Mouvement Syndical Guinéen et le Patronat sur les points de la plateforme revendicative 2023.

Etaient présents :

Du côté du Gouvernement:

1. M. Aboubacar KOUROUMA, Président de la commission de négociations

Membres:

- 2. M. Thierno Amadou BAH;
- 3. Mme Aminata BERETE;
- 4. M. Alsény Sékou CAMARA;
- 5. Mme Aissatou SOW;
- 6. Mme Nansira Sanguiana CAMARA;
- 7. Mme Adèle CAMARA;
- 8. M. Kaba MARA,
- 9. M. Yamoussa Nana CAMARA;
- 10.M. Aboubacar Aissata DIALLO
- 11.M. Luc DRAMOU;
- 12.M. Sidiki FOFANA;
- 13.M. Abdoulaye SYLLA;
- 14.M. Karifa CONDE,
- 15.M. Zoma ZOUMANIGUI;

Du côté du Mouvement Syndical Guinéen :

Président de la commission BARRY. 1. M. Abdoulaye négociations;

Membres:

- 2. M. Aboubacar SOUMAH;
- 3. M. Michel Pépé BALAMOU;
- 4. M. David Fapingo KEITA;

Page 2 | 8

- M. Sory Nassa KEITA;
- 6. M. Alpha Amadou BAH;
- 7. M. Alpha Oumar BAH;
- Mme. Hadja Saran FOFANA;
- Madame Kadiatou BAH;
- 10. M. Salifou CAMARA;
- 11.M. Lansana YANSANE;
- 12.M. Sékou CAMARA,
- 13.M. Ibrahima Sory MARA;
- 14.M. Daouda BAH;
- 15. M. Abdoul Gadiri DIALLO;

Du côté du Patronat :

1. M. Ismaël KEITA, Président de la commission de négociation ;

Membres:

- 2. M. Sékou CISSE;
- 3. M. Lansana Nana KOUROUMA;
- 4. M. Fodé Imourana TRAORE;
- Mme. Maria DIANE;
- 6. Mme. Adama CISSE;
- 7. M. Mamadou Cellou SOUARE;
- 8. M. Abdoulaye Mouké YANSANE;
- 9. M. Mohamed Bénogo CONDE;
- 10. M. Ibrahima Kalil DIANE;
- 11.M. Ibrahima KABA;
- 12.M. Baba FOFANA;
- 13. Mme Béatrice DUPONTOU DAUBIGE;
- 14. M. Tamba KEITA;
- 15. Mme. Mariame SOW:

Sous la médiation du Ministère du Travail et de la Fonction Publique représenté par :

1. Madame Aminata DOUNOH, Présidente de la Commission de Médiation :

Membres:

- 2. M. Mamadou Aliou DIALLO;
- M. Marcel LOLAMOU;
- 4. M. Mamoudou CONDE;
- M. Akoye HABA;
- 6. M. Abdoulaye Hady BARRY

7. Mme Mariama CAMARA

Page 3 | 8

Avec l'appui du Conseil National du Dialogue Social représenté par M. Amirou DIAWARA.

Après avoir examiné tous les points de la plateforme revendicative, les parties ont convenu de ce qui suit :

 De la revalorisation de la valeur monétaire du point d'indice à hauteur de 100% pour toutes les catégories de Fonctionnaires et pensionnés; De la majoration des indemnités de logement et transport à hauteur de 500 000 gnf chacune.

Résolution:

Les parties conviennent de revaloriser la Valeur Monétaire du Point d'Indice (VMPI) à hauteur de 35% de sa valeur en vigueur au 31 décembre 2023 pour toutes les catégories de fonctionnaires et pensionnés de l'Etat. Cette majoration sera payée comme suit : 20% à partir de fin janvier 2024, 5% à partir de fin juillet 2024, 5% à partir de fin décembre 2024 et 5% à partir de fin juillet 2025.

En ce qui concerne les indemnités de logement et de transport, les parties conviennent de revaloriser et d'uniformiser ces indemnités à hauteur de **450 000 GNF** chacune payable à partir de fin janvier **2024**.

Au titre de mesures d'accompagnement :

- ✓ L'application du régime contributif pour abonder les fonds de pension et de maladie;
- ✓ La couverture médicale à hauteur de 80% pour les fonctionnaires et les contractuels de l'Etat, les retraités et les personnes à charges, conformément aux textes règlementaires en vigueur en la matière, six (6) mois après l'entrée en vigueur du régime contributif;
- ✓ La mutualisation des moyens de transport de l'Etat pour faciliter la mobilité des fonctionnaires et des contractuels de l'Etat.
- ✓ L'acquisition de nouveaux bus par le Gouvernement qui seront mis en interurbain dans les meilleurs délais.

Dans ces bus de la flotte gouvernementale mis en interurbain, les fonctionnaires et contractuels de l'Etat qui seront dotés de cartes multifonctions délivrées par le projet FUGAS, payeront des coûts plus abordables par rapport au prix public.

2. De l'exigence des négociations internes dans les secteurs - privés et mixtes, permettant une revalorisation du salaire de base à hauteur de 70%; Et du respect de la décision N°0221 du 10 mars 2022 du MTFP

&m 6 9

(bB

Page 4 | 8

/-

M

1

00

 \mathcal{M}

Résolution:

Les parties conviennent de l'ouverture des négociations entre le Patronat et le Mouvement Syndical Guinéen sous l'égide du Gouvernement au plus tard le 31 mars 2024.

Les parties s'accordent sur l'élaboration ou la révision des conventions collectives dans les différents secteurs d'activité de janvier à mars 2024, au plus tard, sous l'égide du Gouvernement.

Quant au respect de la Décision N°0221 du 10 mars 2022 du Ministre du Travail et de la Fonction Publique, il est à préciser que malgré l'expiration de cette lettre circulaire, le Gouvernement s'engage à prendre toutes les dispositions pour l'intensification des opérations de contrôle.

Le Gouvernement, à travers le Ministère du Travail et de la Fonction Publique, s'engage à réviser l'Arrêté N°1386/MASE/DNTLS/90, du 15 mai 1990, portant catégorisation des emplois dans le secteur privé et assimilé au plus tard le 31 mars 2024.

3. De la revalorisation de la pension de la retraite des travailleurs déclarés à la CNSS à hauteur de 50% des derniers salaires mensuels payés ;

Résolution:

Vu les résultats de l'étude actuarielle et les réformes engagées par la CNSS qui ont permis de rehausser la pension à hauteur de 70% en moyenne et la mensualisation du paiement de la pension, les parties conviennent de renvoyer ce point au Conseil d'Administration de la CNSS où toutes les trois parties sont représentées en vue de trouver une solution pérenne à cette demande.

4. De la fixation de la prime de départ à la retraite de 2 mois à 12 mois ; Et faire le paiement à temps de ladite pension ;

Résolution:

Vu le contexte économique et les efforts déjà consentis par le Gouvernement, les parties conviennent sur ce point que la prime de départ à la retraite soit rehaussée à hauteur de deux mois et demi (2,5) à compter de décembre 2023.

5. De faciliter l'obtention des documents administratifs biométriques et revoir à la baisse les tarifs d'acquisition de la carte grise et du permis de conduire des engins roulants en faveur des travailleurs (euses) de tous 👠 secteurs confondus;

Résolution :

Le Gouvernement a déposé deux (02) projets de lois au Conseil National de la Transition relatifs à l'identification des personnes physiques et le régime de l'état civil pour adoption. L'adoption et la promulgation de ces deux (02) lois faciliteront l'obtention des documents d'identification biométriques à prix abordable.

En ce qui concerne la demande d'obtention des passeports de service pour les membres des Bureaux Exécutifs des Centrales Syndicales et les Secrétaires Généraux des différentes Fédérations, le Gouvernement suggère au Mouvement Syndical Guinéen d'adresser un courrier au Président de la République à cet effet.

6. De l'augmentation de l'allocation familiale de 2.200 GNF à 25.000 GNF pour tous les pensionnés concernés à l'instar des agents du secteur public;

Résolution:

Les parties constatent que ce point a été résolu dans le PV de revue de la mise en œuvre des préalables du protocole d'accord de 2022. Invite est faite au Gouvernement d'accélérer la mise en œuvre de ce point.

7. De l'Intégration à la fonction publique des stagiaires de la RTG;

Résolution:

Les parties conviennent qu'il n'y a pas de statut de stagiaire à la fonction publique, cependant reconnaissent l'existence d'agents en activité sans statut à la RTG.

En fonction des besoins exprimés par le Ministère de l'Information et de la Communication, un concours spécifique sera organisé à leur intention au plus tard le 31 mars 2024.

Dans le cadre de la bonne collaboration et à la demande du Gouvernement, le Mouvement syndical Guinéen s'engage à s'impliquer au côté du Gouvernement à :

Assainir le fichier général des agents de l'État et des retraités;

Lutter contre l'injustice, la discrimination et l'absentéisme dans l'administration publique;

S'impliquer activement dans la moralisation de la vie publique, dans la vulgarisation du code d'éthique des agents publics.

Au terme des débats caractérisés par un climat de convivialité, les parties

s'engagent:

- Au respect strict du présent protocole d'accord;
- À poursuivre le dialogue permanent au sein du cadre national du dialogue social dont le Conseil National du Dialogue Social (CNDS) est l'organe.

Notamment au sein:

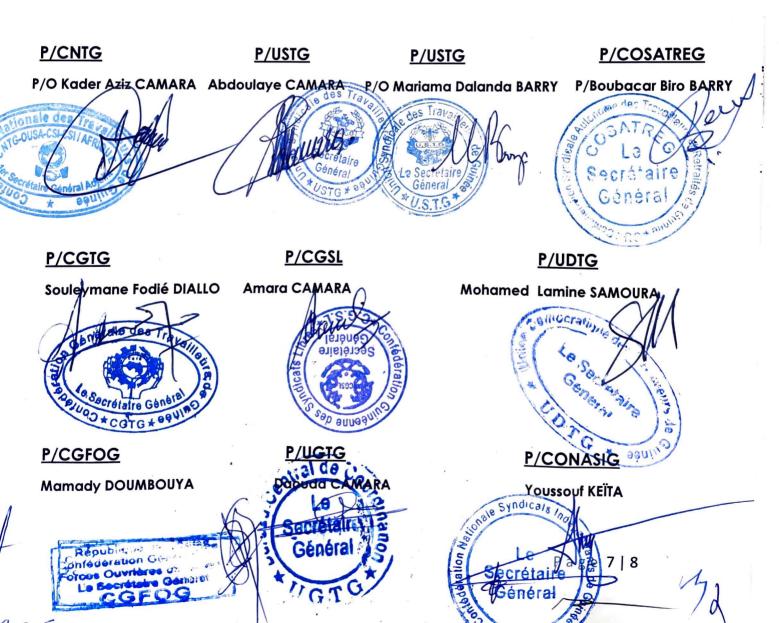
- de la Commission Consultative du Travail et des Lois Sociales (CCTLS) pour le secteur privé et mixte, et
- du Conseil Supérieur de la Fonction Publique (CSFP) pour le secteur public.

Le présent protocole d'accord prend effet à compter de la date de sa signature.

Fait à Conakry, le 15 novembre 2023

Ont signé:

Pour le Mouvement Syndical Guinéen :



P/SIFOG P/UNTG Idrissa DIAWARA P/O Abd Karamoko SYLLA P/ULTG Mouloukou Souleymane MAGASSOUBA esiden * UNT <u> Pour le Patronat</u> Le Président de la Confédération Générale des Entreprises de Guinée **Ansoumane KABA CGE-GUI** Le patronat Guinéen 1KABA Président Cité chemin de fer immeuble Labé 1ª étage Pour le Gouvernement: Le Ministre du Budget <u>Le Ministre du Travail et</u> de la Fonction Publique DE GU Dr Lanciné CONDE Julien YOMBOUNO Le Minis.

Le Minis.

Le M Somo Le Ministre de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation Mory CONDE Pour la Médiation : Mamado **Aminata DOUNOH** MILL Inspectrice Générale

de l'Admin